

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

\*\*\*\*\*

DECISION DU PRESIDENT N°2023-120

Réf : L.C

**OBJET : Parc d'Activités Économiques La Prade – SAINT-FELIX LAURAGAIS**  
**Etude de sol G1 en vue des cessions des parcelles cadastrées ZD104 et ZD109**

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par le Bureau d'Études Sols et Eaux, route de l'Endribet 81470 Cambon Les Lavour,

Considérant la nécessité de procéder à une étude de sol G1 en vue des cessions des parcelles cadastrées ZD104 et ZD109 parc d'activités économiques La Prade à Saint-Félix Lauragais.

**DECIDE** de signer l'offre proposée par le Bureau d'Études Sols et Eaux pour un montant global 1 900,00€ HT soit 2 280,00€ TTC correspondant pour chaque parcelle :

- 2 sondages réalisés à la tarière et 2 sondages au pénétromètre
- les analyses et essais d'identification en laboratoire suivants afin d'estimer la sensibilité des sols fins (argiles ou limons), vis-à-vis du retrait-gonflement
- 3 rapports de synthèse des résultats (2 pour la ZD104 en vue la division du lot en 2 parcelles, 1 pour la ZD109)

**PRECISE QUE**

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 27 SEP. 2023

le Président  
Laurent HOURQUET

